

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-050

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

L'an 2024, le 06 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 30/05/2024 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Pierre LAUDEN, Katell RABY, Karine DESVARD, Patrice DRAIGNAUD, Solène LAUNAY, Guinard MARNE, Didier CHAUVIERE, Christian RIVIER, Philippe MIKO, Benoit LONGEON

Etaient excusés avec procuration :

Alexia ROUSSEAU pouvoir à Franck CLOUET
Pascal PHILIPPE pouvoir à Katell RABY
Didier PROUX pouvoir à Lydie RETAILLEAU
Cécile SACHOT pouvoir à Patrice DRAIGNAUD
Stéphanie MELOT pouvoir à Yves-Marie DELANOE
Aude JOUSSE pouvoir à Karine DESVARD
Anaïk FOURDILIS pouvoir à Benoit LONGEON

Etaient absents :

Bruno FOUCHARD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ

Désignation d'un secrétaire de séance : Pierre LAUDEN a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Franck CLOUET

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ; VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

VU l'arrêté 2022-216 adoptant les Lignes Directrices de Gestion ;

VU l'avis du Comité Social Territoriale en date du 30 mai 2024 ;

EXPOSÉ

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique.

Considérant les différentes créations, modifications et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins des services et mouvements du personnel, l'Adjoint au Maire propose d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée avec :

Créations de postes

Emplois non permanents :

Dans le cadre d'un contrat de projet (encadrement d'une direction et services dans le cadre du réajustement de l'organigramme à venir)

- ✓ 1 Attaché principal à 100%

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre d'accroissements temporaires d'activité pour le pôle Vie Scolaire

- ✓ 1 agent de restauration et entretien ménager à 55,71%
- ✓ 1 agent de restauration et entretien ménager à 74,28 %
- ✓ 4 agents d'animations à 20%
- ✓ 1 agent d'animation à 45,71%

Suppressions de postes

Emplois permanents :

Dans le cadre d'un avancement de grade

- ✓ 1 Rédacteur principal 2^{ème} classe à 100 %
- ✓ 1 Agent de Maîtrise à 100 %

Modification du taux d'un emploi permanent inférieur à 10%

- ✓ 1 agent d'animation : passage de 23,05 % à 20,71 %

Annexe 09 : CM 06-06-2024 - Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de la création et de la suppression des postes ci-dessus énoncés selon les modalités indiquées ;
- **AUTORISE** la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence et tel que présenté en annexe ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Le Maire
Daniel GUILLÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus





TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE CORDEMAIS

EP : Emploi permanent
 EPN : Emploi Non Permanent
 TC : Temps complet
 TCN : Temps non complet
Emploi Contractuel : Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984)
 AVG : Avancement de Grade

EMPLOI/POSTE	Catégorie			Date de création ou modification Référence délibération	EP	ENP	Fin de contrat	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures				Pourvu par des contractuels		Montif	Grade de l'agent qui occupe le poste	OBSERVATIONS	
	A	B	C					TC	TNC	ETP	Quotité	heures semaine	oui				non
DIRECTION GENERALE																	
Directeur Général des Services							31/10/2024							1	Attaché principal		
Adjointe au Directeur Général des Services/Directeur des Affaires Générales							31/05/2025							1	contrat de projet	création CM 06-06-2024	
Responsable Finances														1			
Responsable Communication														1			
Responsable Communication														1			
Responsable Service à la population														1			
Responsable Service à la population														1			
Adjointe de Direction Générale														1		A supprimer	
Adjointe de Direction Générale														1		création CM 13/03/2024	
Gestionnaire Ressources Humaines														1			
Gestionnaire Ressources Humaines														1			
Gestionnaire Ressources Humaines														1			
Gestionnaire Ressources Humaines														1			
Assistante de Direction														1			
Chargé de communication														1			
Chargé de communication														1			
Illustrateur dessinateur														1			
Photographe et agent de médiathèque														1			
Chargé d'accueil, urbanisme, foncier														1			
Chargé d'accueil, urbanisme, foncier														1			
Chargé d'accueil, état civil, emménagement, banque postale														1			
Chargé d'accueil, I.O.P., accompagnement CCAS														1			
Chargé d'accueil et station biométrique														1			
Policier municipal														1			
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES																	
Responsable du pôle Services Techniques														1			
Responsable du Centre Technique et voirie														1			
Secrétaire du pôle technique, gestionnaire des salles														1			
Responsable Espaces Verts														1			
Responsable Bâtiments														1		A supprimer	

Accusé certifié exécutoire

Responsable Rattaché	Titulaire	Grade	Classe	Statut	Date	Coef.	Indice	Année	Observations
Responsable Bâtiment		Agent de maîtrise principal	1ère classe	1		35	100,00%		création CM 13/03/2023
Agent du bâtiment		Adjoint technique principal	1ère classe	1		35	100,00%		
Agent du bâtiment		Adjoint technique principal	2ème classe	1		35	100,00%		
Agent Voie		Adjoint technique		1		35	100,00%		
Agent Voie		Agent de maîtrise principal		1		35	100,00%		
Agent Voie		Adjoint technique		1		35	100,00%		
Agent Voie		Adjoint technique		1		35	100,00%		
Agent Espaces Verts		Agent de maîtrise principal		1		35	100,00%		
Agent Espaces Verts		Adjoint technique		1		35	100,00%		
Agent Espaces Verts		Adjoint technique		1		35	100,00%		
Agent Espaces Verts		Agent de maîtrise		1		35	100,00%		
Agent Espaces Verts		Adjoint technique		1		35	100,00%		
Technicien informatique		Technicien		1	En disponibilité	23,12	66,05%		
Vigiermeuse		Adjoint technique principal	2ème classe	1		35	100,00%		
Apprenti		Adjoint technique principal	1ère classe	1		35	100,00%		
DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES									
Responsable du pôle Vie Scolaire		Rédacteur principal	1ère classe	1		35	100,00%		
Responsable du restaurant scolaire		Technicien		1		35	100,00%		
Agent de production		Adjoint technique		1		35	100,00%		
Agent de production		Adjoint technique		1		28	80,00%		
Agent de production et entretien ménager		Adjoint technique		1	31/12/2024	12,25	35,00%		
Agent de production et entretien ménager		Adjoint technique		1	21/07/2024	13,5	38,57%		
Agent de restauration et entretien ménager		Adjoint technique		1	31/12/2024	19,5	55,71%		
Agent de restauration et entretien ménager		Adjoint technique principal	1ère classe	1		35	100,00%		Création CM 06-06-2024
Agent de restauration et d'entretien ménager		Adjoint technique		1		12,25	35,00%		
Agent de restauration et d'entretien ménager		Adjoint technique		1		26	74,28%		
A/ISEM		Adjoint technique		1		35	100,00%		
A/ISEM		ATSEM principal	1ère classe	1		28	80,00%		
A/ISEM		ATSEM principal	1ère classe	1		30	85,71%		
A/ISEM		ATSEM principal	2ème classe	1		30	85,71%		
Responsable de l'équipe scolaire et animation		Agent de maîtrise		1		31,5	90,00%		
Agent d'animation		Adjoint technique		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Agent de maîtrise principal		1		35	100,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		12,6	36,00%		
Agent d'animation et transport scolaire		Adjoint d'animation		1		12,73	36,56%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1	En disponib	7,25	20,71%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent d'animation		Adjoint d'animation		1		7	20,00%		
Agent de production et protocole		Agent de maîtrise		1		35	100,00%		
Agent d'entretien ménager		Adjoint technique principal	1ère classe	1		31,5	90,00%		
Agent d'entretien ménager		Adjoint technique		1		35	100,00%		
Agent d'entretien ménager		Adjoint technique principal	1ère classe	1		31,50	90,06%		
Agent d'entretien ménager		Adjoint technique principal	2ème classe	1		29,55	84,43%		

